CHEMINEMENT | TIR

Ce cheminement est conçu pour les policiers en emploi de la force

Préalables instructeur

1 **232-201-24**
Interventions pédagogiques

2 **218-301-18**
Fondements théoriques de l'emploi de la force

+

217-201-24
Désescalade - État mental perturbé (formation en ligne)

OU

217-105-23
Réponse à un état mental perturbé (REMP)

+

216-103-19
Officiel de sécurité du champ de tir (formation en ligne)

216-209-18 ET 216-102-18
Carabine – Plateforme AR – Bloc 1 et 2

OU

216-208-17
Carabine – Plateforme AR – Usagers multiples

216-212-26
Armes intermédiaires d'impact à projectiles

216-206-07
Maniement du fusil de calibre 12

Moniteur

216-609-11
Carabine – Plateforme AR – Le moniteur

Instructeur[1]

216-711-23
Didactique du tir au pistolet - L'instructeur

Cours de spécialités - Instructeur

216-709-20
Carabine - Plateforme AR - L'instructeur

216-713-24
Armes intermédiaires d'impact à projectiles - L'instructeur

216-701-20
Maniement du fusil de calibre 12 - L'instructeur

Enrichissement pour les Instructeurs[2] ET préalables pour devenir Maître-Instructeur

1 **218-103-24**
Didactique de l'enseignement

2 **218-302-25**
Didactique des mises en situation complexes

+

232-301-08
Fondements stratégiques de l'emploi de la force

Procédure de reconnaissance d'un titre de Maître-Instructeur[3]

Recommandation par l'organisation policière

+

Analyse du dossier et délivrance de l'accréditation par l'ENPQ

Maître-Instructeur

Maître-instructeur en tir au pistolet

Cours de spécialités - Maître-Instructeur

Maître-instructeur en carabine - Plateforme AR

Maître-instructeur en armes intermédiaire d'impact à projectiles

Maître-instructeur en fusil calibre 12

↓ Préalable | Pour plus de précision, consulter les fiches de cours sur le site web de l'ENP

[1] La requalification des Instructeurs est requise en fonction de la DIR 02-01.
[2] Les cours d'enrichissement sont accessibles à la réussite d'un seul cours de niveau Instructeur.
[3] Référence Annexe A de la DIR 02-01.

École nationale de police Québec